

« APPEL À LA COHÉRENCE »

« Ne laissez pas un accord commercial de l'OMC détruire notre capacité d'assurer la sécurité et la stabilité alimentaires », demandent les agriculteurs du monde entier

Nous, soussignés, organismes d'agriculteurs d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe, partageons de vives inquiétudes au sujet des négociations sur l'agriculture à l'OMC dans le cadre du Cycle de Doha. Nous invitons les gouvernements et les parlements à s'engager à conclure un accord équitable tenant compte de considérations non commerciales et compatibles avec les engagements internationaux existants.

Le rôle spécial que joue l'agriculture – assurer la sécurité alimentaire des populations locales, maintenir des collectivités rurales viables et gérer les précieuses ressources agraires du monde – serait totalement miné par la mise en œuvre de l'actuel projet d'accord sur l'OMC. Ce projet d'accord profitera aux grandes entreprises et aux opérateurs internationaux. Mais il sera au détriment des petites exploitations familiales vulnérables et entravera de ce fait le développement agricole rural dans de nombreux pays du monde.

Cela irait tout à fait à l'encontre des engagements internationaux pris par les États membres de l'OMC comme les Objectifs du Millénaire pour le développement, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels à l'ONU, qui visent à réduire et à prévenir la pauvreté et la faim.

Il doit y avoir une plus grande cohérence entre ce qui se passe à l'OMC et les buts et objectifs poursuivis dans d'autres forums internationaux, y compris celui concernant les changements climatiques et la biodiversité.

Nous considérons que les principes de négociation actuels à l'OMC ne respectent pas les engagements juridiques et les normes internationaux déjà convenus par les États membres de l'OMC. Dans le dernier Accord sur l'agriculture de l'OMC, en 1994, il a été convenu que les pays devraient tenir compte des engagements de réduction convenus lors du Cycle d'Uruguay et de leur impact, et avoir le droit de répondre à des considérations non commerciales (art. 20¹). Les négociations en cours ne tiennent pas compte de cet engagement.

Pourtant, avec l'augmentation de la demande alimentaire mondiale, l'accroissement de la volatilité des prix et le défi que posent les changements climatiques, il importe plus que jamais de laisser les gouvernements donner à leurs citoyens à sécurité et la stabilité alimentaires et d'encourager une production durable qui contribuera à la lutte contre les changements climatiques et à répondre aux besoins des collectivités rurales.

Nous appuyons fermement l'objectif d'amener tous les membres de l'OMC à respecter les mêmes règles claires, transparentes et prévisibles pour le commerce mondial. Mais le commerce est un moyen de faciliter le développement humain, et non pas une fin en soi. L'alimentation est indispensable à la vie humaine et les aliments ne peuvent être traités comme n'importe quel autre produit.

Il faut donc tempérer la libéralisation du commerce par la nécessité de donner aux agriculteurs de tous les coins du monde les moyens et les incitations économiques qui leur permettront d'exploiter de façon durable leur potentiel de production.

¹ Note : L'article 20 de l'Accord sur l'agriculture (AA) demande des engagements futurs « compte tenu :

- de ce qu'aura donné jusque-là la mise en œuvre des engagements de réduction;
- des effets des engagements de réduction sur le commerce mondial des produits agricoles;
- des considérations autres que d'ordre commercial, du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement Membres et de l'objectif qui est d'établir un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché, et des autres objectifs et préoccupations mentionnés dans le préambule du présent accord;
- des autres engagements qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif à long terme susmentionné. »

Pour atteindre cet équilibre et cette cohérence, nous croyons que les principes fondamentaux et les propositions énumérés ci-après doivent être pleinement reflétés dans le résultat des modalités agricoles convenues à l'OMC. Autrement, nous croyons que l'absence d'accord est mieux qu'un mauvais accord.

Principes fondamentaux

- tous les pays doivent avoir le droit de produire pour leur consommation intérieure afin d'améliorer leur niveau d'autosuffisance alimentaire et d'assurer leur sécurité alimentaire, incluant le recours à des mesures tarifaires
- les règles commerciales doivent tenir compte de mesures politiques, y compris la gestion de l'offre, qui promeuvent la stabilité de l'approvisionnement et des prix alimentaires.
- le renforcement des capacités et le traitement spécial ou différencié accordé aux pays en développement doivent permettre à ces derniers de répondre aux véritables préoccupations des petits agriculteurs, plus vulnérables et dont les ressources sont modestes.
- tous les pays devraient avoir le droit de respecter les préoccupations non commerciales de leurs citoyens, y compris la sécurité alimentaire, l'environnement, le bien-être des animaux et les besoins des régions rurales, de manière à promouvoir une agriculture durable et à contribuer à la lutte contre les changements climatiques et protéger la diversité.

Propositions

Les modalités proposées doivent être changées dans le sens suivant :

- les réductions tarifaires doivent refléter la position de tous les membres de l'OMC
- chaque pays doit pouvoir désigner lui-même un nombre approprié de produits sensibles et ceux-ci doivent être traités avec la plus grande flexibilité tant en termes de droits de douane que de contingents tarifaires tenant compte de leur caractère sensible
- toutes les formes de plafonnement tarifaire sont totalement inacceptables
- les conditions qui s'appliquent aux produits spéciaux devraient répondre à l'objectif de développement des zones rurales, de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance en tenant compte des conditions climatiques, de la démographie et de l'emploi
- les règles de l'OMC ne doivent pas continuer d'éroder l'accès préférentiel accordé aux importations en provenance des pays les moins avancés et des ACP
- les mesures de sauvegarde (clause de sauvegarde spéciale -SGS- et mécanisme de sauvegarde spéciale -MSS-) permettant de faire face aux vagues d'importations et/ou à la volatilité des prix doivent être maintenues et développées tant pour les pays en développement que pour les pays développés
- il faut qu'il y ait un traitement parallèle de toutes les formes de subventions à l'exportation de manière à garantir des règles prévisibles, transparentes et non distorsives
- des règles renforcées, prévoyant un traitement spécial ou différencié pour les pays en développement, doivent être appliquées aux interdictions/restrictions d'exportation et aux taxes à l'exportation afin de garantir la disponibilité de produits alimentaires dans chaque pays
- il convient d'introduire des règles consolidées pour protéger la biodiversité et les indications géographiques
- une évaluation formelle, selon l'article 20 de l'AA, des engagements de réduction pris lors du Cycle d'Uruguay et de leur impact sur les considérations commerciales et non commerciales doit être faite avant l'adoption définitive d'un futur accord.

Les organisations d'agriculteurs suivantes, qui représentent les agriculteurs issus de 66 pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe ont signé la Déclaration d'appel à la cohérence le 20 juin 2011 :

Advocacy Center for Indonesian Farmers (Indonesia)
Canadian Hatching Eggs Producers
Chicken Farmers of Canada
Dairy Farmers of Canada
Eastern African Farmers Federation – EAFF
Egg Farmers of Canada
European Farmers and European Agri Cooperatives – Copa-Cogeca
European Council of Young Farmers
Independent Farmers Network (Sri Lanka)
JA Zenchu (Japan)
National Agricultural Cooperative Federation (Republic of Korea)
National Cooperative Union of India
National Farmers Union (United States)
Norges Bondelag (Norwegian Farmers Union)
Norsk Landbrukssamvirke (Federation of Norwegian Agricultural Co-operatives)
Réseau des organisations de paysans et producteurs agricoles – ROPPA
Sub-Regional Platform of Farmers' Organizations in Central Africa – PROPAC
Swiss Farmers Union
Turkey Farmers of Canada
Maghrebian Farmers Union - UMAGRI (Union magrébine des agriculteurs)
UPA (Union des producteurs agricoles – Québec)